

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 12 mars 2024.

### DÉLIBÉRATION N° DEL2024\_004 - ADMINISTRATION GENERALE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAUX EXÉCUTIF ET AU PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire, en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau Exécutif d'une part, et au Président, d'autre part.

C'est en ce sens que le Conseil communautaire a délibéré lors de sa séance du 09 novembre 2020. Ces délégations ne sont pas figées jusqu'au terme du mandat et sont susceptibles d'évoluer au fil des besoins. Tel a déjà été le cas à plusieurs reprises.

Aujourd'hui, il est proposé d'apporter des modifications à la délibération de délégation d'attributions consenties au Bureau Exécutif et au Président dans un souci de réactivité et rationalisation du fonctionnement de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

En effet, compte tenu de la fréquence des Bureaux Exécutifs, cela permettrait de délibérer plus rapidement sur certains dossiers, il en est de même pour les délégations au Président eu égard au formalisme.

Il vous est donc proposé de déléguer au **Bureau Exécutif**, d'une part :

#### - **En matière juridique** :

- Le fait de prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code civil, les litiges nés ou à naître quelque soit la matière et notamment les sinistres garantis ou non-garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux franchises ainsi que les transactions en matière de ressources humaines.

#### - **En matière domaniale** :

- Autoriser la cession de parcelles de terrain incluses dans le périmètre de zones d'activités économiques mises à disposition de l'EPCI et demeurées propriété de la commune.

#### - **En matière de personnel** :

- Création des emplois d'avenir, contrats d'apprentissage, de contrats aidés, services civiques et des emplois issus de dispositifs d'insertion ainsi que la signature des contrats afférents sous réserve du vote des crédits nécessaires.
- Passation et signature des conventions de mise à disposition de personnel que la collectivité mette à disposition ou bénéficie d'une mise à disposition.

#### - **En matière de commande publique** :

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- Passation et signature de conventions de groupement de commande et de leurs avenants

De même, il est proposé que le Conseil communautaire délègue au **Président** les attributions suivantes :

### **- En matière d'autres actes de gestion :**

- Autorisation à donner à la SEMA et à la SPL pour la vente de terrains intégrés dans la concession d'aménagement confiées
- Autorisation de passage sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés pour la réalisation de travaux ou tout autre projet communautaire
- Dépôt de dossiers réglementaires au titre de la compétence GEMAPI.
- Autorisation de conclure des conventions de mandat en matière économique, domaniale et patrimoniale et leurs avenants.
- Passation de conventions portant sur les droits de reproduction et d'exploitation que ces conventions concernent l'acquisition par la Communauté de Communes du droit d'exploiter une image ou bien qu'elles permettent de le céder à un tiers que la CCLGC soit propriétaire ou exploitante desdits droits.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 29 février 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- De déléguer au Bureau Exécutif, d'une part :**

**- En matière juridique :**

- Le fait de prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code civil, les litiges nés ou à naître quelque soit la matière et notamment les sinistres garantis ou non-garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux franchises ainsi que les transactions en matière de ressources humaines.

**- En matière domaniale :**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- Autoriser la cession de parcelles de terrain incluses dans le périmètre de zones d'activités économiques mises à disposition de l'EPCI et demeurées propriété de la commune.

### **- En matière de personnel :**

- Création des emplois d'avenir, contrats d'apprentissage, de contrats aidés, services civiques et des emplois issus de dispositifs d'insertion ainsi que la signature des contrats afférents sous réserve du vote des crédits nécessaires.
- Passation et signature des conventions de mise à disposition de personnel que la collectivité mette à disposition ou bénéficie d'une mise à disposition.

### **- En matière de commande publique :**

- Passation et signature de conventions de groupement de commande et de leurs avenants

### **- De déléguer au Président, d'autre part :**

### **- En matière d'autres actes de gestion :**

- Autorisation à donner à la SEMA et à la SPL pour la vente de terrains intégrés dans la concession d'aménagement confiées
- Autorisation de passage sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés pour la réalisation de travaux ou tout autre projet communautaire
- Dépôt de dossiers réglementaires au titre de la compétence GEMAPI.
- Autorisation de conclure des conventions de mandat en matière économique, domaniale et patrimoniale et leurs avenants.
- Passation de conventions portant sur les droits de reproduction et d'exploitation que ces conventions concernent l'acquisition par la Communauté de Communes du droit d'exploiter une image ou bien qu'elles permettent de le céder à un tiers que la CCLGC soit propriétaire ou exploitante desdits droits.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 59	Votants : 70

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Magali DUCROISSET à David BÊME, André ACCARY à Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Céline BIJON à Michel TRAVELY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE à Gilles PERRETTE, Jean-Marc NESME à Catherine CLERGUÉ, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphane JOURNET

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 28 mars 2024  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**